

COMMUNE ALMONT LES JUNIES
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 7 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le sept septembre à vingt heures, trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie d'ALMONT LES JUNIES, sous la présidence de Monsieur Patrick GRIALOU, Maire.

Présents : M. DELAGNES André - Mme ANDRIEU Nadine - M. CAVAIAGNAC Bruno - Mme GRIALOU Christine - Mme TRAYSSAC Carole - M. KRABUTLEIN Ludovic - M. PHALIP Christian - M. RAYNAL Patrick - M. TRAYSSAC Jean-François.

Date convocation : 28 août 2018

Mme Carole TRAYSSAC est désignée en qualité de secrétaire de séance.

D) INTERVENTION DE M. GINESTE POUR LA PRESENTATION de l' ELABORATION DU PLUi

M. GINESTE responsable Urbanisme et Habitat à la communauté de communes Decazeville Communauté expose le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) document nécessaire à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat (PLUiH) et présente la méthodologie pour le zonage. (PLUi rendu obligatoire par fusion des 2 communautés)

Il explique aux élus que les lois successives votées par les législateurs de plusieurs gouvernements ont progressivement (comme un entonnoir) restreint les marges de manoeuvre pour les élus sur le territoire. Ce plan veut en finir avec le « mitage », regrouper l'habitat pour limiter les coûts d'aménagement (réseaux...) laisser du terrain agricole (en perte de vitesse) et enfin préserver l'environnement en respectant le vivant qui nous entoure.

Le conseil municipal après en avoir débattu, remercie M. Gineste qui quitte la séance vers 21 h 45mn.

II) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 08 JUIN 2018

Sans observation le procès verbal de la réunion du 8 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

III) PROJET COUVERTURE MOBILE – ZONE BLANCHE :

Un courrier du Ministère de la Cohésion des Territoires reçu courant juin a fait connaître l'éligibilité de la commune d'Almont les Junies pour l'amélioration de la couverture mobile comme annoncé par le Gouvernement. Programme « new deal 2018 ».

L'entreprise Bouygues Télécom retenue, en collaboration avec le Conseil Départemental, partenaire, propose une rencontre le 18 ou 19 octobre 2018. M. le Maire se rendra disponible avec M. Delagnes.

IV) RGPD : REGLEMENT EUROPEEN SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Il est rappelé la loi du 25 mai 2018 portant obligation de la protection des données personnelles. Le SMICA avait proposé un délégué ou bien une décharge pour faire valoir que la commune ne souhaite pas adhérer avec lui.

Le conseil municipal accepte la proposition d'adhésion qui s'élève à 540 € la 1^{ère} année puis à 360 € les années suivantes, mais souhaite connaître le détail de ses prestations.

V) REVISION TARIF CANTINE:

Le Maire expose les nouveaux tarifs qui seront appliqués par l'Auberge de Bruçjouis à compter de la rentrée de septembre 2018 jusqu'en juin 2019.

Enfant : 3.72 € TTC (3.65 en 2017/2018)

Le conseil municipal ne souhaite pas augmenter la participation des parents qui restera à 2.85 € par enfant mais vote **l'augmentation aux adultes qui mangent à la cantine soit 3.72 € TTC (enseignants remplaçants...)** soit le prix coûtant.

VI) VOIRIE - DECLARATION DE CATASTROPHES NATURELLES

M. DELAGNES présente en détail les propositions retenues sur le devis de l'entreprise ROUQUETTE pour travaux divers de voirie : point à temps, purge, bicouche, enrobé à chaud (entrées secondaires salle poly). Des choix ont été faits pour réduire le coût qui passe de 35090 € HT à 28 500 € HT. Retenus : Vernhols en partie, Baurez, Planèze, salle poly espace évocation du Stockfish, route dépôt gravillons, route du cimetière : de la mairie à salle poly, le Laquet, accès Mazerac, le Fau, la Gineste, Les Clémenties .

D'autre part il indique que suite au gros orage du 7 août, pour lequel une déclaration de catastrophe naturelle a été déposée en Préfecture qui permet d'inscrire dans le cadre de la DETR les travaux s'y référants en priorité. L'entreprise Grialou Patrick a effectué les travaux de mise en sécurité du chemin rural les Bréffinies. Pour cela plusieurs camions de cailloux commandés à l'entreprise Rouquette ont été nécessaires car l'orage a créé une tranchée de près de 1.40m sur environ 80m. Le principe de participation des riverains est appliqué uniquement pour l'élagage de celui-ci.

En ce qui concerne le Chemin des Clémenties, moins touché, chaque riverain participe pour sa remise en état.

Pour le chemin de Ste Catherine, il faudrait que l'entreprise Grialou puisse intervenir avant la fin du mois car le Gaec de la Besse Noits attend des livraisons. Les riverains participeront pour les 50 % à leur charge. Fournir devis

Un glissement de terrain a été constaté dans la côte de Planèze. Un accotement doit être réalisé, pour cela un devis d'estimation des travaux sera demandé à l'entreprise Rouquette.

VII) DELIBERATION SOUTIEN COLLECTIF OCCITAN

Le Maire donne lecture du courrier du collectif « Collectif occitan » qui demande le vote d'une motion de soutien pour obtenir une présence quotidienne de l'occitan sur la TV publique Régionale et la reconnaissance de France 3 comme une véritable chaîne Régionale à vocation généraliste et aussi pour maintenir une présence et une égalité des langues régionales sur les chaînes et radio de France. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote la mention sus citée.

VIII) DELIBERATION CREATION BUDGT ANNEXE

Le Maire expose qu'au moment de prévoir les provisions sur charges pour les locataires raccordés au réseau de chaleur, la trésorerie a demandé à ce qu'il soit créé un budget annexe.

Après avoir pris plusieurs renseignements, il est plausible que celui-ci ne soit pas obligatoire car un texte de loi dit que « si le réseau de chaleur ne dessert que des bâtiments communaux, l'ouverture d'un budget annexe n'est pas obligatoire. La présence de locataires dans les logements communaux ne suffit pas pour qualifier le réseau de « réseau de chauffage urbain ». Le locataire a souscrit un bail dans lequel sont intégrées les charges locatives, il n'a pas de compteur avec un abonnement individuel. Le prix de la chaleur récupérée par la commune auprès du locataire n'est donc pas considéré comme de la vente de chaleur mais comme une récupération de charges »

Nous sommes donc en attente de confirmation d'application de ce texte.

IX) DELIBERATION PROVISIONS POUR CHARGES LOCATIVES

Le Maire indique que tous les logements communaux du bourg sont maintenant raccordés au réseau de chaleur de la chaudière à plaquettes.

L'entreprise Met Energie a fourni une méthode de calcul basée, entre autre, sur la surface, permettant de calculer une provision sur charges avant régularisation en fin de période hivernale.

Ci-après les montants demandés :

Logement Presbytère	Surface m ²	Provisions/mois
Mme MAILLEBUAU	122	45 €
M. ARNAL	122	45€
Mme LEGRAND	42	15 €
Logement des Ecoles		
Mme GENOUEL	110	50 €
M. CERLES	65	30 €
Logement grange Molénat		
M. PONS	75	25 €
M. LAGALIE	70	25 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide la proposition de provisions pour charges telle qu'elle vient de lui être exposée. Autorise M. le Maire à signer les pièces nécessaires à sa mise en place.

X) DELIBERATION PROJET EOLIEN :

Lors de la réunion du 8 juin un projet d'énergie renouvelable portant sur un parc d'éolien avait été exposé. En effet une étude de faisabilité a démontré que sur la communauté de communes de Decazeville Communauté la commune d'Almont était seule en capacité de recevoir ce parc (multiples contraintes...) Un responsable de l'entreprise VALECO est venu présenter l'éventuelle mise en place sur la commune de 3 à 5 éoliennes (hauteur jusqu'à 240m, puissance jusqu'à 4.5MW)

Le Maire indique que depuis l'entreprise VOL V a aussi présenté un projet dans les mêmes conditions.

De fortes retombées économiques peuvent être attendues par la commune, la communauté, le département, la région et les propriétaires riverains du parc. Reste à connaître le nombre d'éoliennes réellement installées pour finaliser l'étude.

Un débat est engagé, après concertation un avis favorable est donné à ce projet. Des précisions seront demandées quant aux différences sur leur étude et sur les retombées économiques pour les divers partenaires.

XI) QUESTIONS DIVERSES :

- **Radars pédagogiques** : Vu la vitesse constatée sur les routes départementale 508 et 606 depuis les travaux d'amélioration, le Maire propose la mise en place de radars pédagogiques. Des devis vont être demandés.
- **Déclassement de chemins ruraux** :
 - M. Cerles Guillaume demande le déclassement du chemin « la grangette ». Il est souhaitable d'avoir d'autres demandes avant d'engager une nouvelle procédure.
 - M. Cavaroc Didier a signalé que le terrain qu'il pensait avoir cédé au Département lors des travaux de la départementale D606 « pcsquic Mazcrac » est toujours à son nom. M. DELAGNES voit avec lui.
- **Nichoires à mésanges et chauves souris** : Le Conseil départemental a proposé gratuitement 7 nichoires pour la commune afin de participer à la limitation des espèces invasives nuisibles (pyrale du buis, processionnaire du pin ...). Il est souhaité de faire participer les écoles
- **Voyage scolaire 2018/2019** : cette année les élèves partiront en classe de neige. Subvention à prévoir.
- **Stop à Ginouillac** : le stop est bien présent mais pas visible, à déplacer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H30.

